



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre adhérent et fondateur de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière **FPSH**

Docteur Michel Dru
Président

Docteur Nicole Smolski
Vice-Présidente

Communiqué de presse du 31 juillet 2009

RAPPORT ABOUD : UN RAPPORT POUR RIEN

La stratégie du pouvoir actuel est la production d'une avalanche de rapports visant à accréditer une idéologie et à justifier un calendrier de réformes préalablement établi. **La période actuelle se caractérise par des tentatives de décrédibilisation du service public (notamment hospitalier) et des hommes et des femmes qui s'investissent dans les missions de service public.**

Les propositions avancées par ce rapport ne sont en rien innovantes. Elles ont pour but de conforter certains des rapporteurs, connus pour avoir précédemment milité pour l'instauration (heureusement avortée dans l'œuf) d'une part salariale complémentaire variable destinée à une caste hospitalière, et pour avoir liquidé le statut de praticien hospitalier par la réforme d'octobre 2006.

L'altération des conditions d'exercice médical, dans un environnement de plus en plus dégradé, a pour conséquence une **perte d'attractivité notoire de la carrière hospitalière**, inquiétante pour l'avenir de l'hôpital. **De plus en plus fréquemment, le SNPHAR est interpellé pour défendre des collègues victimes de harcèlement moral de la part des hiérarchies locales.** Les médecins hospitaliers subissent des pressions contraires à leur éthique afin d'accroître leur « productivité » et reconquérir des « parts de marché » ! En revanche, les tutelles locales (chefferie de pôle ou administration hospitalière) sont toujours aussi peu empressées quand il s'agit de décompter le temps de travail supplémentaire (plages additionnelles) afin d'éviter d'honorer toute activité supplémentaire !

Pour le SNPHAR, cinq mesures immédiates permettraient de normaliser le statut de PH par rapport aux standards existant dans les pays qui ne sont pas en voie de développement :

- Une carrière de PH raccourcie à quatre échelons, avec un premier échelon correspondant à l'échelon 9 du statut actuel.
- Une augmentation de 25% du salaire de base pour honorer le delta 39h-48h actuellement non reconnu et non rémunéré.
- Le maintien de 40 annuités de cotisation pour l'obtention d'une retraite pleine pour les PH qui assurent la mission de la permanence des soins.
- La mise en place réelle du concept des valences afin de permettre la reconnaissance des investissements particuliers et de supprimer l'ambivalence de la bi-appartenance statutaire.

Les médecins, qui ont l'éthique du service public et sont conscients de la valeur morale et sociétale du statut de la fonction publique, ne peuvent qu'être **choqués de l'individualisation forcée des carrières, qui ne pourra que conduire à des pratiques courtisanes voire mafieuses.**

SAMU 94 -Hôpital Henri Mondor
51 Av. de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex
tél. 01 45 17 95 00
✉ michel.dru@snphar.fr

Service d'anesthésie-réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 04 72 07 10 17
✉ nicole.smolski@snphar.fr